



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GUIDE PRATIQUE

CONDUITE A TENIR ET PROCEDURE D'ALERTE

LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES D'INFRACTIONS
SEXUELLES : Agressions sexuelles, harcèlement,
discriminations, outrage sexiste...



Edition Octobre 2024

EDITO

La fédération française des pêches sportives (FFPS) s'est résolument engagée dans la lutte contre toutes les formes d'infractions sexuelles ou sexistes, que ce soit les agressions sexuelles, le harcèlement, les discriminations ou l'outrage sexiste.

Ces comportements inadmissibles doivent être sanctionnés à la fois par notre fédération et le cas échéant par la justice.

Mais je tiens à souligner également combien leurs conséquences sont importantes et souvent trop mal connues par l'ensemble de notre communauté sportive.

J'accorde donc la plus grande importance à ce que chaque dirigeant ou éducateur, conscient de cet enjeu, contribue à éradiquer ces comportements inacceptables.

Les acteurs fédéraux, en charge de la prévention, du traitement et du suivi de ces infractions, ont rédigé cette synthèse qui expose comment réagir face à des situations qui restent quelquefois difficiles à appréhender.

Il se compose de liens internet qui permettront aux dirigeants, mais aussi aux victimes et aux témoins, de connaître la conduite à tenir lorsqu'ils se trouvent confrontés à des faits de cette nature.

Ce guide doit être mis à la disposition de tous. Il sera accessible depuis la page d'accueil des différents sites internet de notre fédération , mais **j'attends également des différents responsables des délégations nationales qu'ils en informent leurs collaborateurs et le diffusent le plus largement possible**, de telle sorte que chaque situation de harcèlement, discrimination ou violence sexuels ou sexistes trouve systématiquement une réponse appropriée, en accord avec les valeurs portées par notre ministère, notre fédération et chacun de ses sportifs.



Jacques GOUPIL

Président de la FFPS

SIGNALER UNE VIOLENCE :

Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu sportif ? Signalez-le en écrivant à signal-sports@sports.gouv.fr !

Qu'est-ce que Signal Sports ?

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques est pleinement engagé au service de la protection des pratiquants afin de permettre à chacun de pratiquer une activité physique et sportive dans un environnement sécurisé, exempt de toute situation de violence, physique ou morale, et de comportements discriminants.

Créée en décembre 2019 pour accueillir le flux de témoignages nés du mouvement de libération de la parole concernant les violences dans le sport, **Signal-Sports** est la cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport, et s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre les violences dans le sport, impulsée par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Pour chaque signalement reçu, **la cellule Signal-Sports** engage les procédures qui s'imposent en partenariat avec de nombreuses institutions (fédérations sportives, INSEP, CREPS, écoles nationales, 119, 3018, services de police et de justice, etc.). **Signal-Sports** veille à répondre dans les meilleurs délais pour écarter les personnes mises en cause pour des faits graves violences commis par des personnes dans le milieu sportif, et coordonne les procédures administratives, directement menées par les services départementaux du ministère.

DANS LE SPORT ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES VIOLENCES

Dans tous les sports, chez les filles comme chez les garçons.
TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ.

LES OUTILS

Je suis acteur du sport : qu'est-ce que je dois savoir?

Outils à télécharger :

Flyer : « Zéro tolérance pour les violences.

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/violencessexuellesdanssport-flyer-v7-pdf-2245.pdf>

Vade-Mecum Mieux repérer et réagir face aux violences à caractère sexuel dans le champ du sport

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/vade-mecum-pr-vention-violences-sexuelles--5318.pdf>

Je suis dirigeant, éducateur, formateur : sur quels outils m'appuyer pour aller plus loin sur ces questions ?

Les guides juridique :

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/guide-juridique-sur-la-pr-vention-et-la-lutte-contre-les-incivilit-s-les-violences-et-les-discriminations-dans-le-sport-5366.pdf>

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-01/petit-guide-juridique-2021-3775.pdf>

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/guidesexualite-2019-vf-2019-pdf-2251.pdf>

Je suis mineur(e) : je ne me sens pas bien, vers qui me tourner ?

Premier réflexe : se mettre en contact avec un écoutant en appelant le 119 :

De plus, si vous avez moins de 21 ans, un tchat est là pour vous. Vous êtes sourd ou malentendant, un dispositif d'échanges en langue des signes est en ligne.

RDV sur Allo119 : <https://www.allo119.gouv.fr/besoin-daide>

Je suis parent, éducateur, dirigeant de club, : comment agir face à un enfant et/ou adolescent en détresse ?

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-01/-prot-ger-les-pratiquants-boite-outils-la-fiche-pratique-r-alis-e-par-l-association-la-voix-de-l-enfant-suspensions-de-maltraitances-chez-l-enfant-ou-l-adolescent-rep-rage-et-conduites-tenir--3811.pdf>

Je suis éducateur, animateur ou encadrant : quels sont les points de vigilance dans mon action ?

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-01/prot-ger-les-pratiquants-boite-outils-la-fiche-pratique-r-alis-e-par-l-association-colosse-aux-pieds-d-argile-le-guide-pratique-de-l-encadrant-la-protection-des-enfants-est-essentielle-celle-des-encadrants-aussi--3820.pdf>